

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

Jeudi 19 septembre 2024 à 12H15

Présent-e-s

Présidence : Sophie Wang, Simon Rowell

Membres : Saskia Bindschedler, Nicolas Chappuis, Paul Cotofrei, Dimos Tychalas, Mehdi Farsi, Peter Fiechter, Bruno Kocher, Gilles Lauener, Sandy Maillard, Dimitri Paratte, Loris Petris, Sergio Rasmann, Corinne Rossari, Ola Söderström, Benoît Valley

Membres du Rectorat
(voix consultatives): Evelyne Clerc, Jean-Marie Grether, Martin Hilpert, Felix Kessler, Kilian Stoffel

Excusé-e-s :

Membres : Emile Blant, Cédric Brunner, Philip Brunner, Valérie Défago, Jean-Philippe Dunand, Michael Saul, Nesa Zimmermann

Procès-verbal : Caroline Gillardin Masci

Ordre du jour

1. Cycle de réflexion collective
 - I. Bienvenue à Stefan Denzler, présentation : 45min
 - II. Q&A et remerciements
 - III. Présentation des objectifs de la séance du 3 octobre
2. Approbations :
 - De l'ordre du jour
 - Du PV de la séance du 16 mai 2024
3. Démission de Sophie Wang, Présidente
4. Mot du Rectorat
5. Tarifs des bibliothèques (courrier de l'ACINE en PJ)
6. Bilan de la LUNE, brève discussion et vote sur les recommandations du groupe de travail (en PJ)
7. Consultation candidatures pour le poste de rectrice, conformément aux articles 20 al. 2 LUNE et art. 12 des Statuts de l'Université, consultation préalable au préavis (courriel en annexe)
8. Election présidence
9. Divers – manque représentant-e-s au Bureau.

Procès-verbal

Le vice-président Simon Rowell (SR) souhaite la bienvenue à tout le monde, ainsi qu'aux nouvelles-nouveaux membres de l'AU Madame Emilie Schranz, Messieurs Philip Brunner, Emil Blant et Dimos Tychalas.

1. Cycle de réflexion collective

I. Bienvenue à Stefan Denzler, présentation : 45mi

On a le plaisir d'accueillir M. Stefan Denzler, directeur adjoint du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation. Il est co-auteur du Rapport sur l'éducation suisse. Ce rapport fait un état des lieux de l'éducation en Suisse. M. Denzler fait une présentation intitulée « Le système d'enseignement supérieur en Suisse : développements, tendances et défis ».

Ont été invités également les membres du Conseil de l'Université et des Conseils de Facultés intéressé-e-s par cette présentation (voir les slides en annexes).

II. Q&A et remerciements

M. Denzler est vivement remercié pour sa présentation très intéressante. Il répond ensuite à quelques questions du public.

III. Présentation des objectifs de la séance du 3 octobre

Cette séance sera dédiée à la réflexion. On pourra se baser sur ce qu'on vient d'entendre. Le Bureau établira des groupes qui vont chacun parler des sujets soulevés dans des séances préalables et discuter des 3 thématiques : les facteurs systémiques, les aspects institutionnels, l'équité et l'égalité de traitement. Chacun des groupes étudiera ces thématiques de façon brève et fera une petite présentation devant l'ensemble de l'AU. Le Bureau fera ensuite une synthèse de son côté qui sera soumise au vote par voie de circulation en vue de la séance de synthétisation prévue le 8 mai 2025. Le Bureau va envoyer un e-mail aux membres ces prochains jours pour clarifier les modalités.

2. Approbations :

- **De l'ordre du jour**

Un membre indique qu'il y a encore beaucoup de points à aborder, mais que le 6 mérite discussion. Il propose de mettre le point 6 à un autre jour. Le Bureau est pour le maintenir aujourd'hui. On vote : est-ce que les membres veulent la suppression du point 6 ce jour ? Résultat : 2 pour remettre à une autre fois, 6 pour maintenir à l'oj, 9 absentes.

- **Du PV de la séance du 16 mai 2024**

Approuvé

3. Démission de Sophie Wang, Présidente

Au vu du manque de temps, la présidente annonce sa démission et est vivement remerciée pour tout le travail qu'elle a accompli.

4. Mot du Rectorat

La rentrée s'est très bien passée. Il y a une hausse de 5% de dossiers acceptés. On a dépassé le nombre de 3'000 dossiers déposés. Parmi ces derniers, 800 ont été éliminés car pas retenus, mais cela montre que les formations sont visibles. Il y a une hausse à la fois des étudiant-e-s de l'étranger et de la Suisse. Pour ce qui concerne la répartition entre les facultés, il y a une très légère baisse à la FD, ceci s'explique par la grande hausse ces dernières années. Il y a toute petite baisse à la FLSH et FS et une augmentation à la FSE. Les nouvelles formations et l'introductions de piliers contribuent à

cette augmentation. Par exemple le sport et management a beaucoup de succès. Le Recteur remercie beaucoup les facultés et les instituts et personnes qui travaillent dans les programmes qui ont œuvré à ce succès.

5. Tarifs des bibliothèques (courrier de l'ACINE en PJ)

Les membres ont reçu une interpellation de l'ACINE concernant les tarifs de bibliothèque qui demande à l'AU de se prononcer en faveur d'une suspension du changement sur les frais de prêt inter-bibliothécaire qui ont été révisés récemment. L'ACINE demande qu'il y ait un débat de fonds sur ce sujet. Au vu du manque de temps, M. Simon Rowell propose de discuter de ce point à une prochaine séance. Vote : est-ce que les membre souhaitent entrer en matière avec cette thématique ? 11 oui, 0 contre et 5 absentions. Le Bureau organisera une discussion dans le futur. La demande pourra aussi être adressée au rectorat.

6. Bilan de la LUNE, brève discussion et vote sur les recommandations du groupe de travail

Le travail du groupe de travail est conséquent. On remercie les auteur-e-s Mesdames Sandy Maillard et Sophie Wang, Messieurs Mehdi Farsi, Dimitri Paratte, Simon Rowell et Pascal Mahon. Le Conseil d'Etat a demandé au rectorat de consulter les différents corps-entités et de lui faire part de sa position. Le rectorat va donc donner sa position au Conseil d'Etat et lui transmettre les avis des corps et entités consultés.

Un membre demande si on doit prendre une décision aujourd'hui car il n'est pas d'accord sur tous les points (pages 8-9-10) et pense que ce dossier mérite d'être débattu. Au vu du temps qu'il reste, il sera difficile d'arriver à une conclusion du dossier lors de cette séance. A cela M. Dimitri Paratte répond que l'AU a déjà demandé une prolongation de délai, puis l'AU n'a pas souhaité se retrouver fin août, mais a laissé le groupe de travail s'en occuper. Cela veut dire qu'il faut fixer une séance la semaine prochaine si l'AU doit en débattre car il faudrait rediscuter les points, rédiger une deuxième version du rapport, la soumettre au vote par voie de circulation et l'envoyer avant fin septembre au rectorat. Comme l'AU a agendé une séance au 3 octobre, on pourrait en débattre à cette séance. Un délai supplémentaire est demandé au rectorat qui doit envoyer le rapport au Conseil d'Etat à fin octobre. Le rectorat donne son accord. Les membres votent pour cette solution. Résultat : les membres acceptent cette proposition à l'unanimité. L'AU décide de compiler en amont de cette séance les remarques des membres sur un document partagé afin de gagner du temps. Le Bureau enverra un e-mail prochainement aux membres de l'AU.

L'AU fixe également une date supplémentaire pour discuter des thématiques (voir point 1. III ci-dessus) le 17 octobre 2024.

7. Consultation candidatures pour le poste de rectrice, conformément aux articles 20 al. 2 LUNE et art. 12 des Statuts de l'Université, consultation préalable au préavis (courriel en annexe)

Le Recteur quittera sa fonction le 31 juillet 2025. Le Conseil de l'Université a contacté l'AU afin qu'elle donne son préavis sur les candidat-e-s retenu-e-s. Le CU a jusqu'à fin novembre pour choisir les candidat-e-s potentiel-le-s. L'AU pourra se retrouver au mois de décembre pour faire des entretiens avec les candidat-e-s et discuter. En effet, M. Simon Rowell indique qu'il n'est possible de se prononcer que sur un rapport émis par le CU et qu'il est essentiel de se baser sur des entretiens, la forme étant encore à définir. On propose le 5 décembre. Vote : est-ce que les membres sont d'accord de fixer cette date supplémentaire du 5 décembre en plus de celle déjà fixée le 12 décembre afin de faire des entretiens des potentiel-le-s candidat-e-s et étudier le rapport du CU ? Les membres acceptent à l'unanimité. Le Bureau fixera ces modalités et se coordonnera avec le CU afin de savoir dans quelle mesure on peut faire les entretiens. Des propositions seront faites par e-mail.

M. Dimitri Paratte, membre du Bureau, prend la parole.

Pour rappel : Lors de la sélection des candidatures, selon l'Art. 11 des Statuts, « le CU peut nommer une commission ad hoc et s'adjoindre une ou des expertes en vue de sélectionner, en règle générale, deux ou trois candidates, qu'il classe par ordre de préférence ». Selon l'Art. 12. « le CU établit un rapport à l'appui de sa proposition de classement et invite l'AU à lui adresser son préavis ».

Selon l'Art. 20 de la LUNE concernant la nomination et durée de fonction de la rectrice ou du recteur :
« 1La rectrice ou le recteur est nommé par le Conseil d'État, sur proposition du Conseil. Elle ou il peut être choisi parmi les membres de la communauté universitaire ou à l'extérieur de celle-ci.

2Le Conseil procède à la mise au concours du poste et à la sélection des candidates et des candidats ; à cet effet, il s'organise librement. Il sollicite le préavis de l'Assemblée avant d'adresser sa proposition au Conseil d'État.

3La rectrice ou le recteur est nommé pour un mandat de quatre ans, reconductible deux fois.

4Au terme du mandat, et après avoir pris l'avis de l'Assemblée et du Conseil, le Conseil d'État décide si la reconduction intervient selon la procédure ordinaire de nomination ou selon une procédure simplifiée.

5Les statuts de l'Université règlent ces procédures de nomination »

M. Dimitri Paratte (DP) propose de répondre au CU par courriel pour rappeler la position qu'on comprend du rôle du CU et de l'AU dans le cadre de la nomination. En particulier qu'il est possible à l'AU de refuser un préavis et de bloquer le processus qui ne pourrait pas être adressé au CE sans le préavis favorable de l'AU. Comme les Statuts donnent au CU la permission de s'accompagner d'une commission ad hoc composée de personnes externes, l'AU est à sa disposition pour y participer le cas échéant étant entendu qu'il nous a été dit qu'ils travaillent avec des consultants RH. Un membre souhaite être sûr de bien comprendre la question par rapport aux bases réglementaires de l'Art. 20, où le rôle de l'AU est de préavis. DP répond que le CU peut s'accompagner d'expert-e-s en vue de sélectionner des candidat-e-s. Ces expert-e-s pourraient être composé-e-s d'un ou deux membres de l'AU afin de s'assurer que le préavis qui suivra à l'AU ne sera pas contraire à la position qu'adopte de CU vis-à-vis des candidatures. Certains membres s'y opposent et trouve que cela semble problématique. Le fait qu'il y ait des personnes qui soient représentatives de l'AU, alors même que l'AU ne connaîtra pas le rapport au préalable et qu'elle doit le préavis pose problème. DP répond que cette démarche doit être consensuelle et il paraît effectivement compliqué qu'un délibératif puisse n'être représenté par une seule personne. Par contre DP souhaite maintenir sa proposition sur la nature nécessaire du préavis pour que la proposition de nomination puisse être adressée au CE. Un membre doute car la demande serait que le préavis ne soit pas un préavis, mais que ce soit une condition nécessaire qu'un avis positif soit une condition nécessaire à la nomination. Cela ne semble pas compatible avec la loi. DP répond qu'au contraire, cette interprétation paraissait tout-à-fait claire. Le Bureau pourrait demander une clarification de cet article 20 dans la procédure actuelle à mener et demander une clarification sur la force du préavis. Un membre ne saisit pas : est-ce qu'on fera une demande au CU de clarifier comment lire la loi ? oui on aura une démarche proactive qui demande à ce que le préavis de l'AU soit pris en compte, notamment par le CE. On va rediscuter de tout cela en octobre dans des prochaines séances.

8. Election présidence

M. Simon Rowell, unique candidat, se propose en tant que président de l'AU jusqu'au 31 décembre 2024, date de renouvellement de l'AU. Aucun candidat ne se propose. Il est élu par acclamation. Idem pour M. Dimitri Paratte, unique candidat, se propose en tant que vice-président suppléant jusqu'au 31 décembre 2024. Il est élu par acclamation.

9. Divers – manque représentant-e Bureau

Deux places vacantes sont à repourvoir au Bureau. Toute ou tout membre intéressé-e est prié-e de s'annoncer. La séance est levée à 14h00.



Le système d'enseignement supérieur en Suisse: développements, tendances et défis

Stefan Denzler

Assemblée de l'Université de Neuchâtel

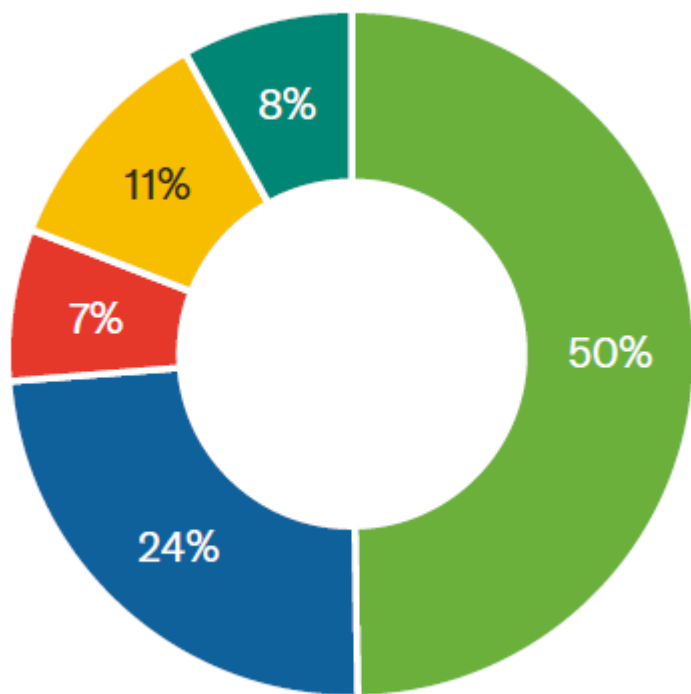
19 septembre 2024

Aperçu

- Contexte du système des hautes écoles: structure, démographie, économie
- Interactions institutionnelles
- Efficacité du système
- Équité du système

Effectifs étudiants et diplômés (2021)

Part d'étudiantes et d'étudiants



■ Hautes écoles universitaires

■ Hautes écoles spécialisées

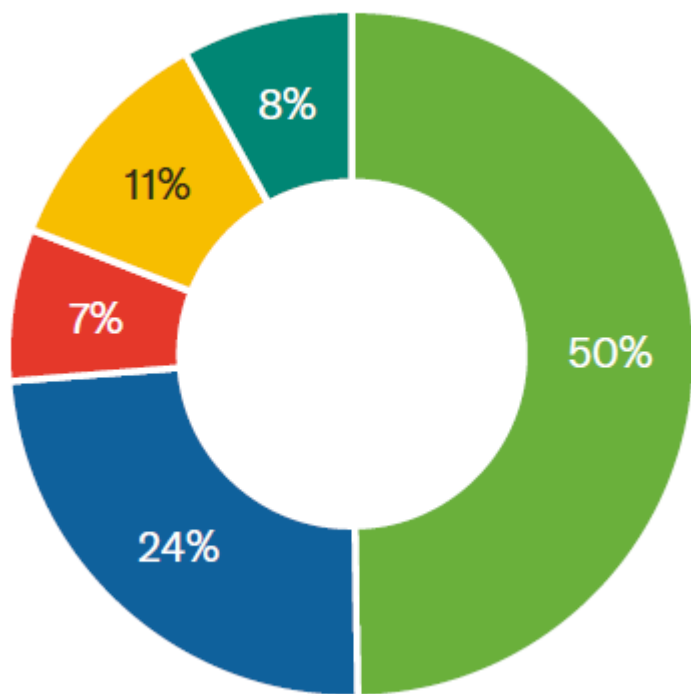
■ Hautes écoles pédagogiques

■ Écoles supérieures

■ Cours FPS

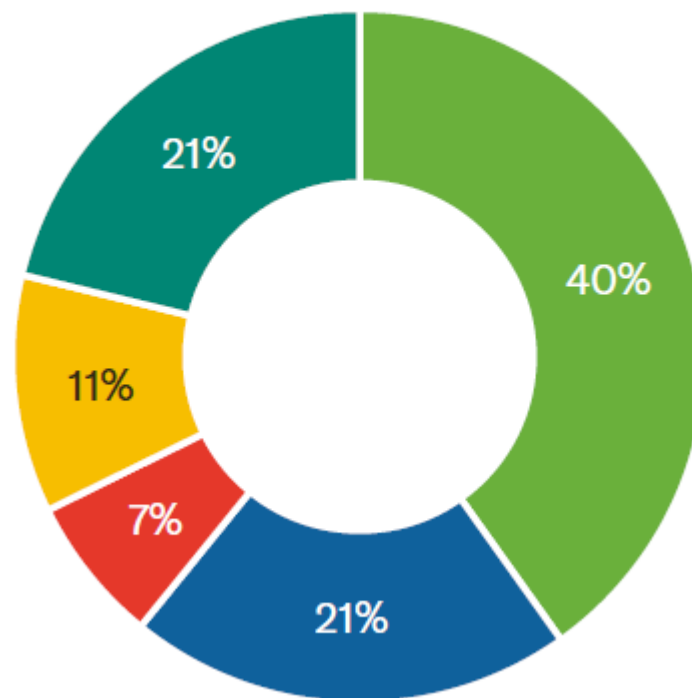
Effectifs étudiants et diplômes (2021)

Part d'étudiantes et d'étudiants



- Hautes écoles universitaires
- Hautes écoles spécialisées
- Hautes écoles pédagogiques

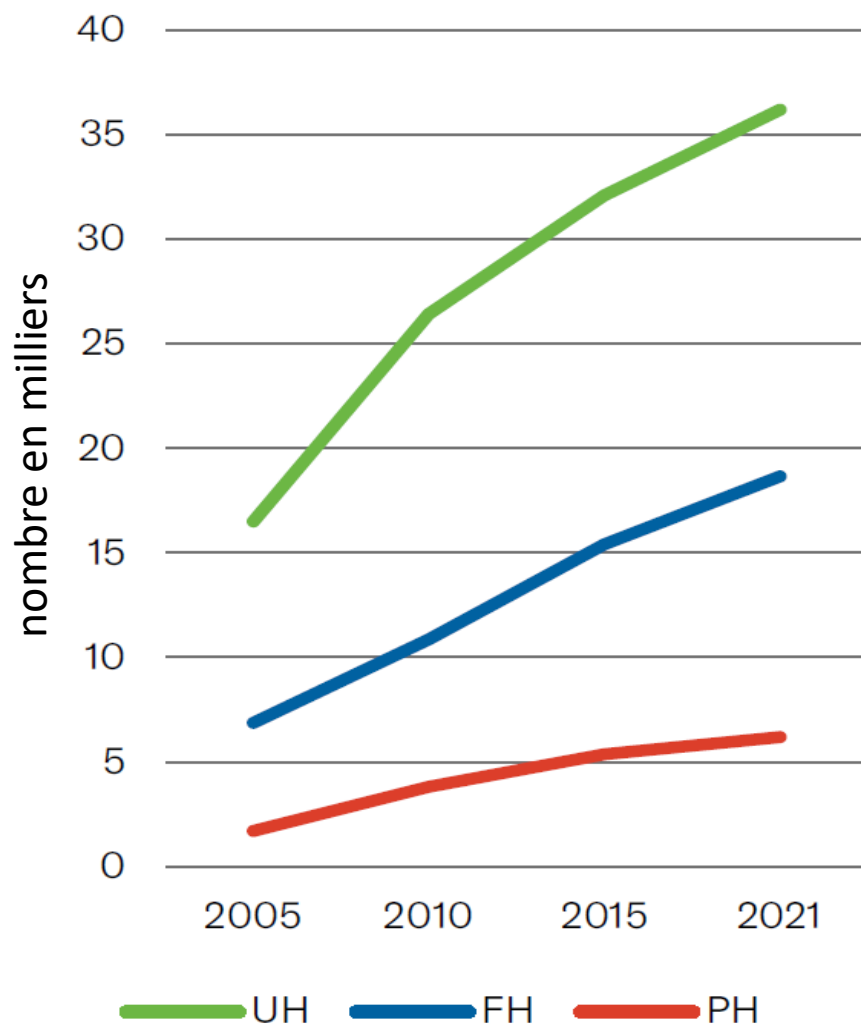
Nombre de diplômes



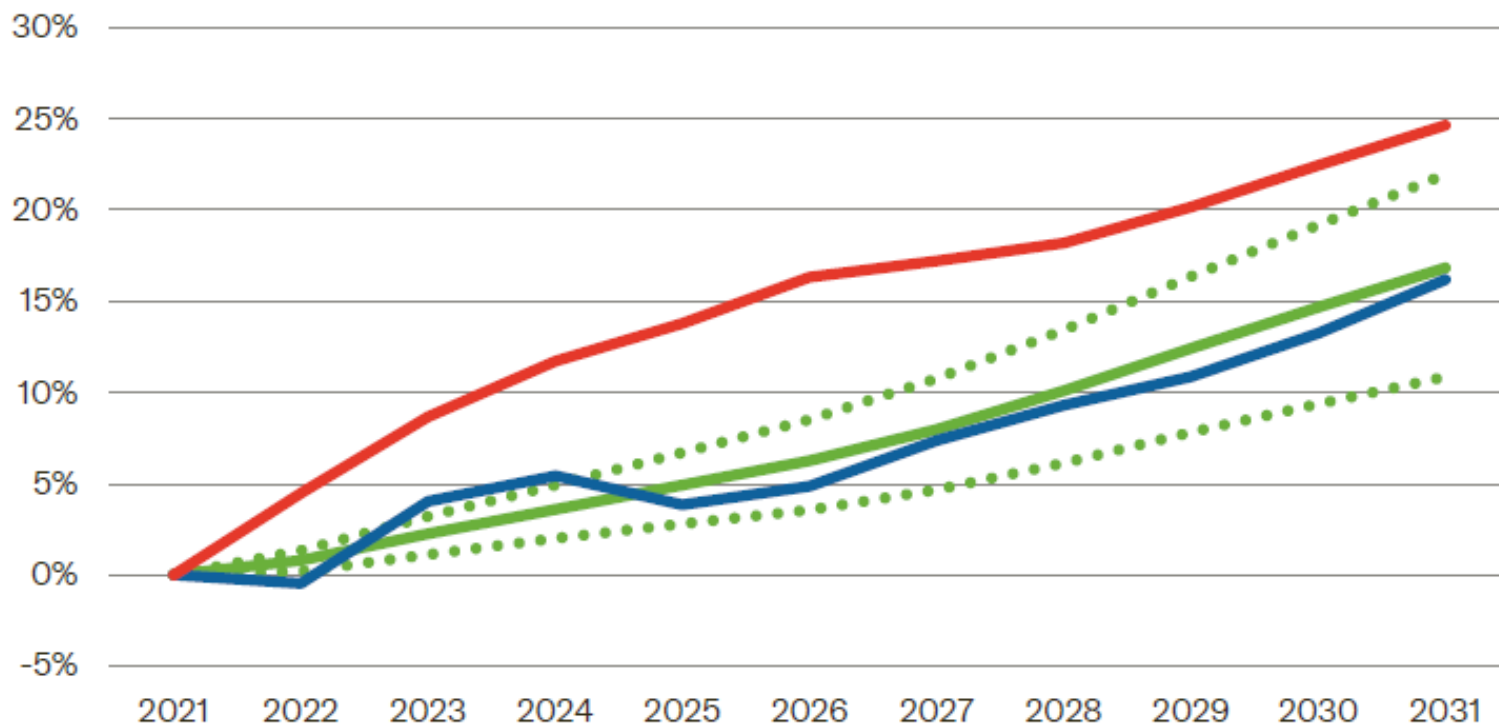
- Écoles supérieures
- Cours FPS

Croissance dans l'enseignement supérieur

Diplômes de l'enseignement supérieur (sans FC), 2005-21



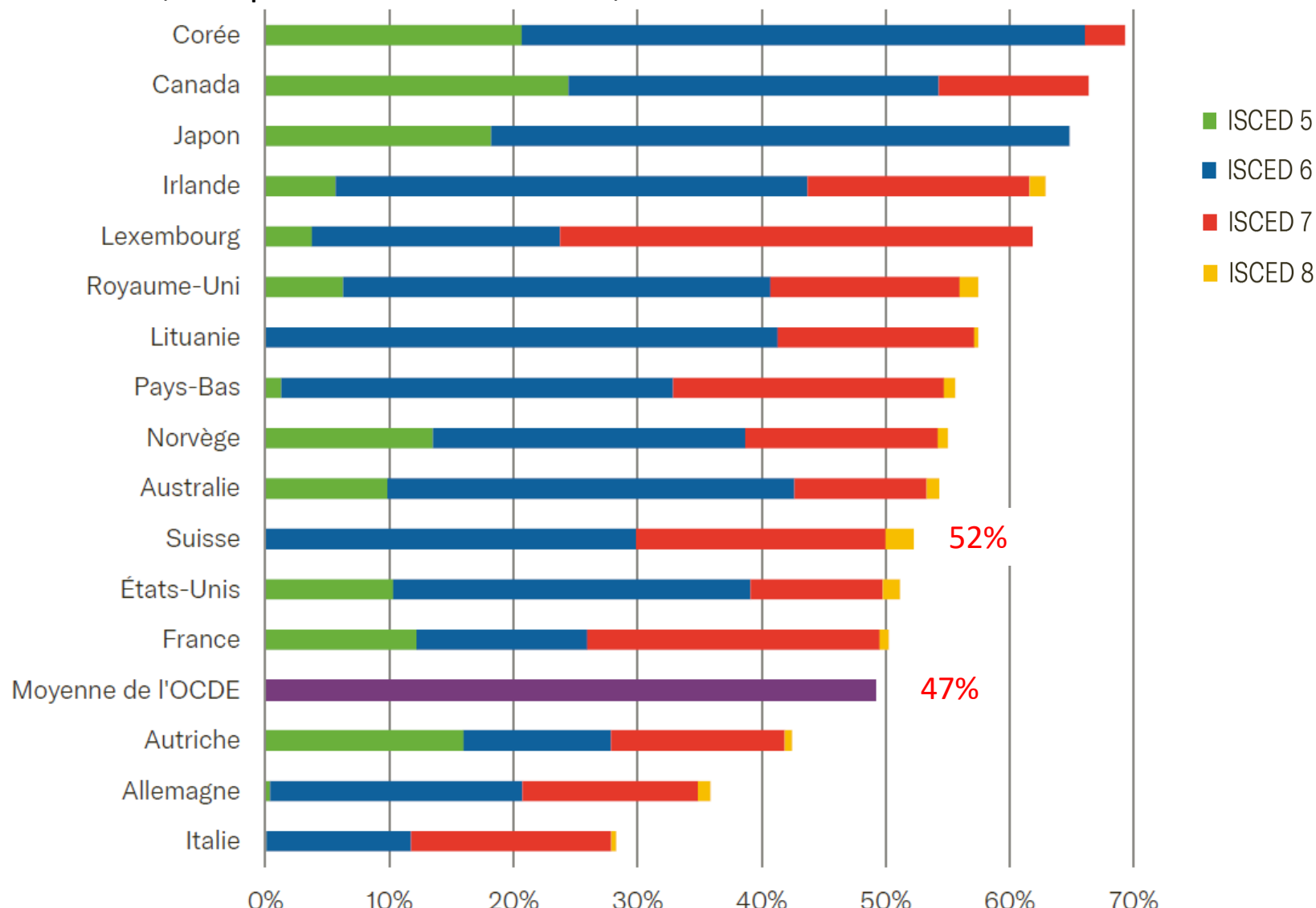
Prévisions relatives aux effectifs étudiants, 2021-31



- Étudiantes et étudiants (scénario de référence)
- Étudiantes et étudiants (scénario « haut » et « bas »)
- Diplômes de bachelor (scénario de référence)
- Diplômes de master (scénario de référence)

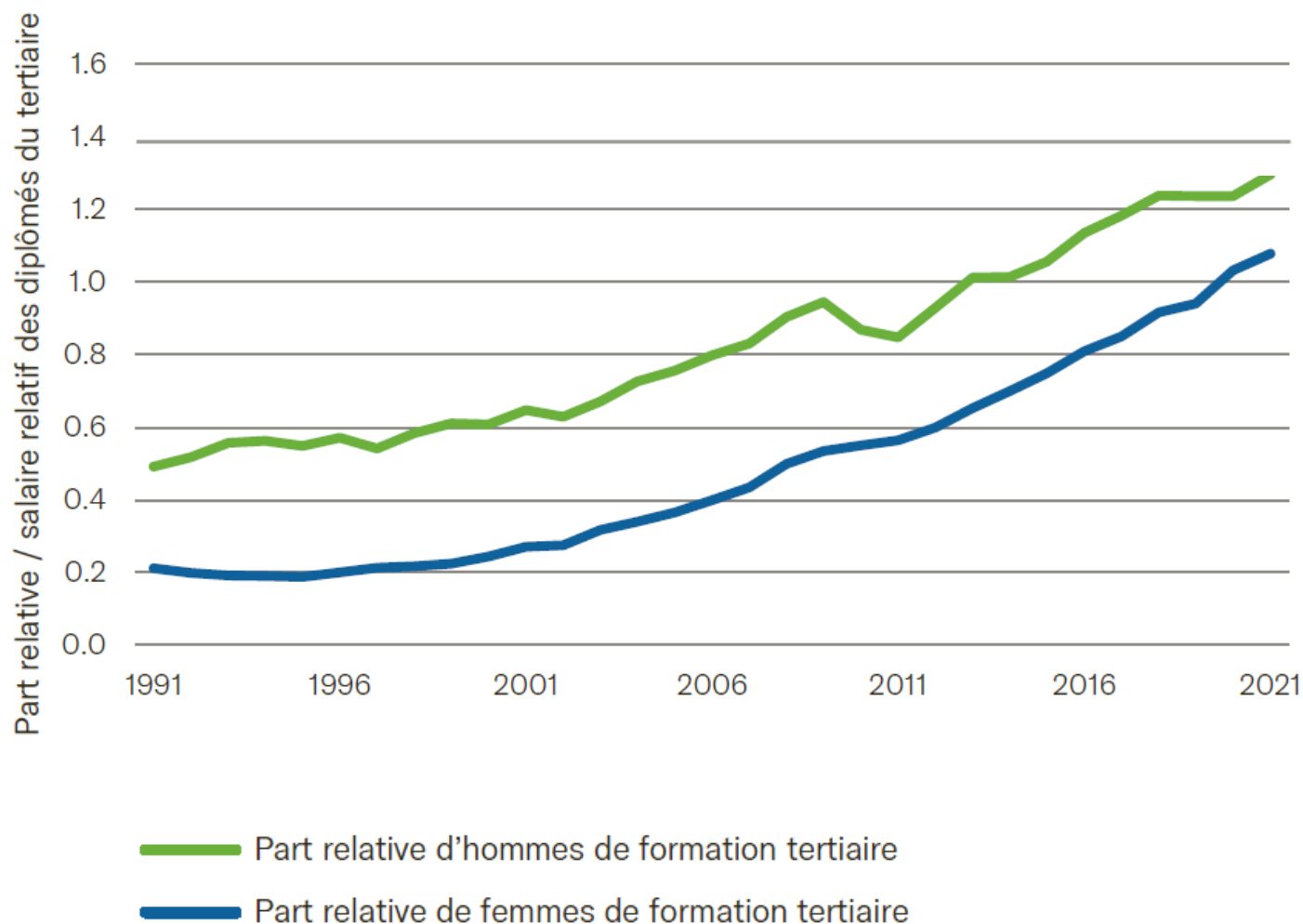
Niveau de formation de la population

25-34 ans; comparaison internationale, 2021



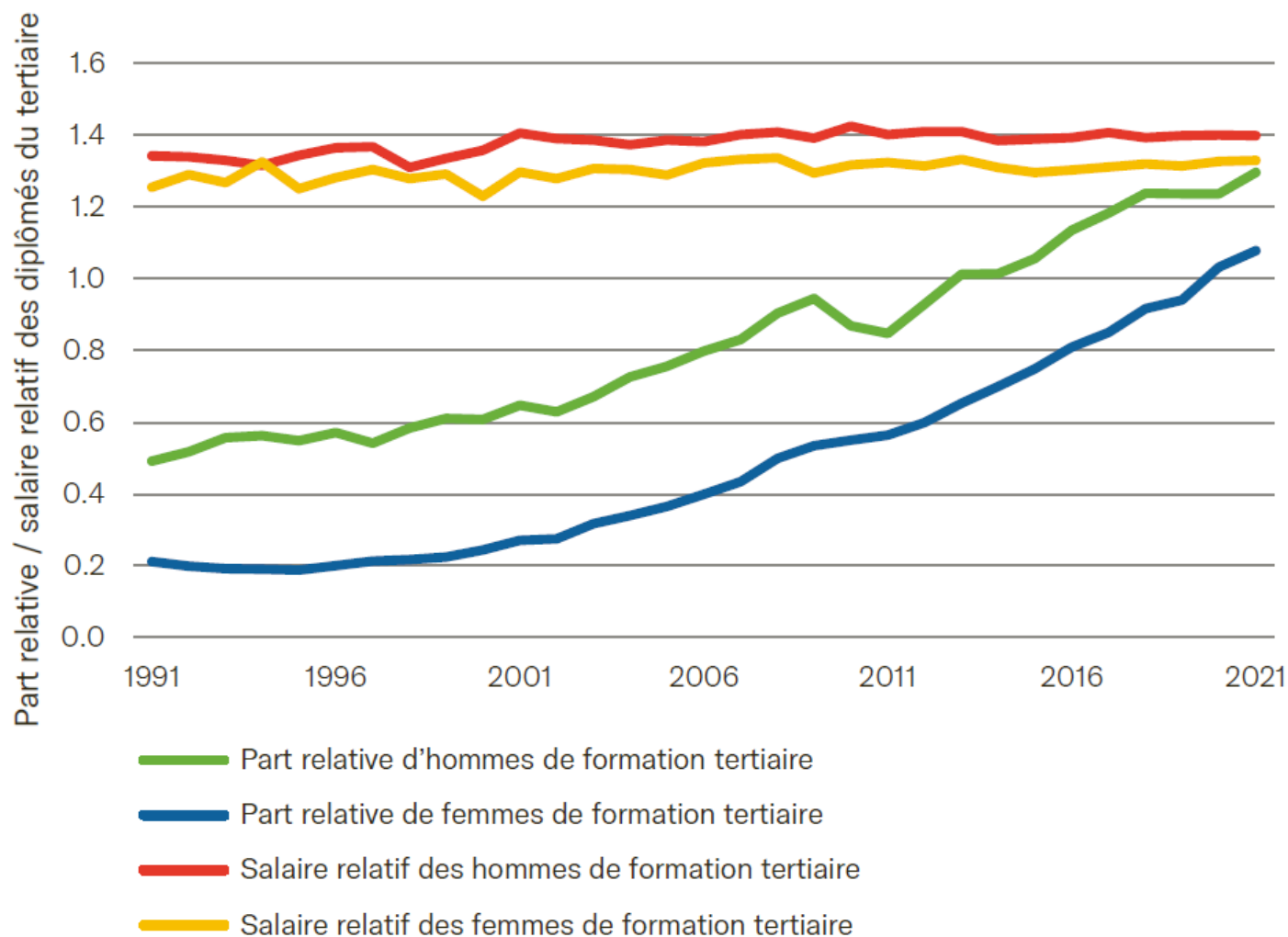
Surqualification?

Part relative de personnes formées au tertiaire, 1991-2021



Surqualification?

Part relative de personnes formées au tertiaire, 1991-2021

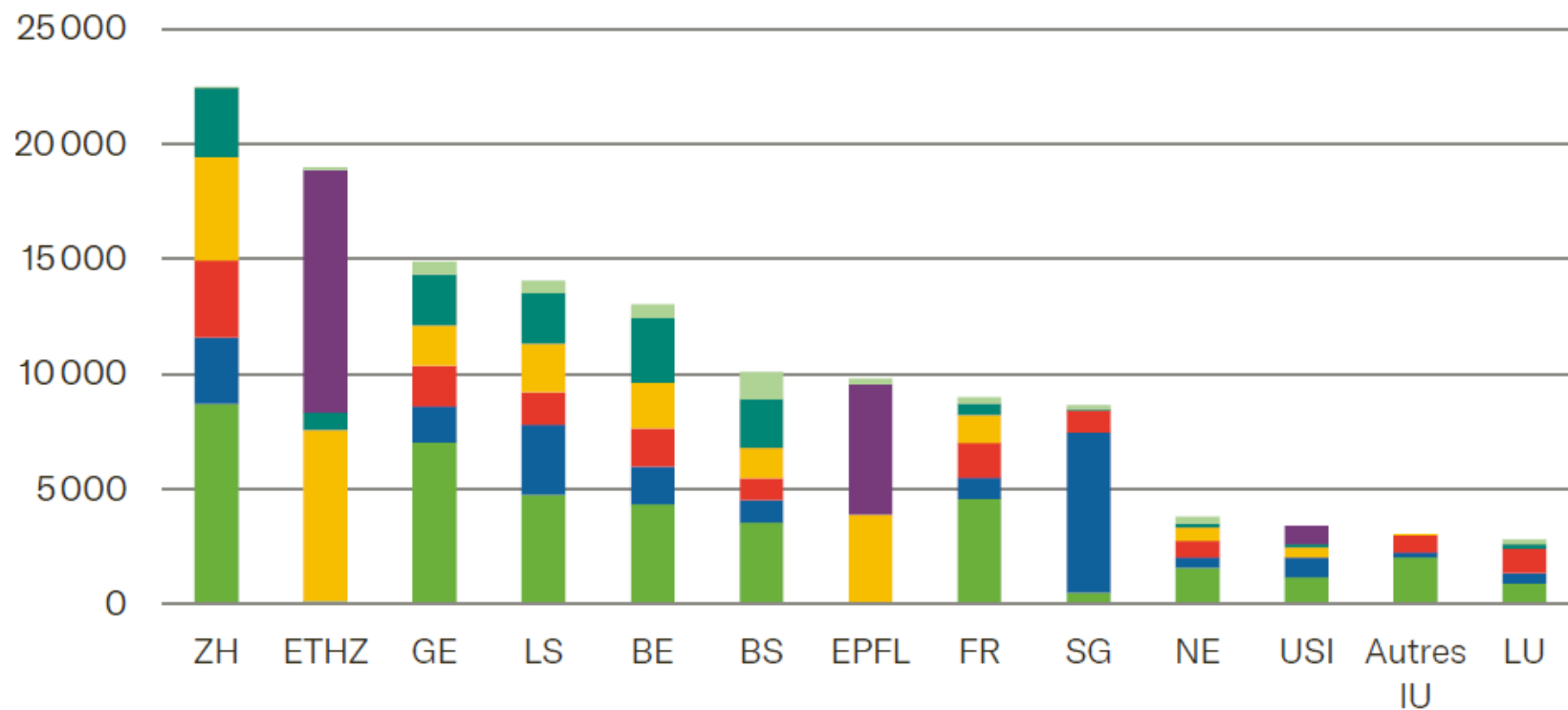


Interactions institutionnelles



Nombre d'étudiants par institution, 2021

Hors étudiantes et étudiants en doctorat et en formation continue



■ Sciences humaines et sociales

■ Sciences économiques

■ Droit

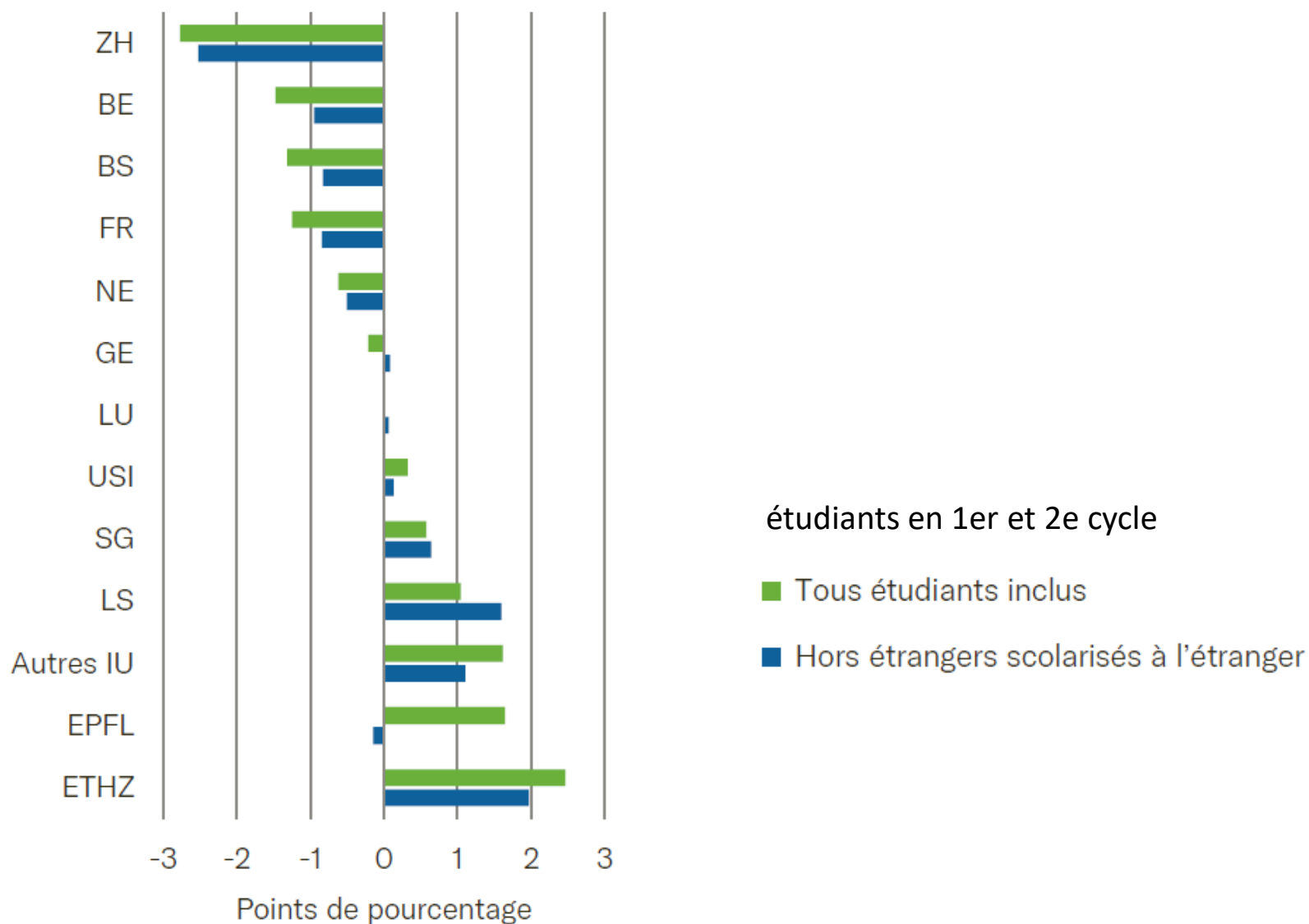
■ Sciences exactes et naturelles

■ Médecine et pharmacie

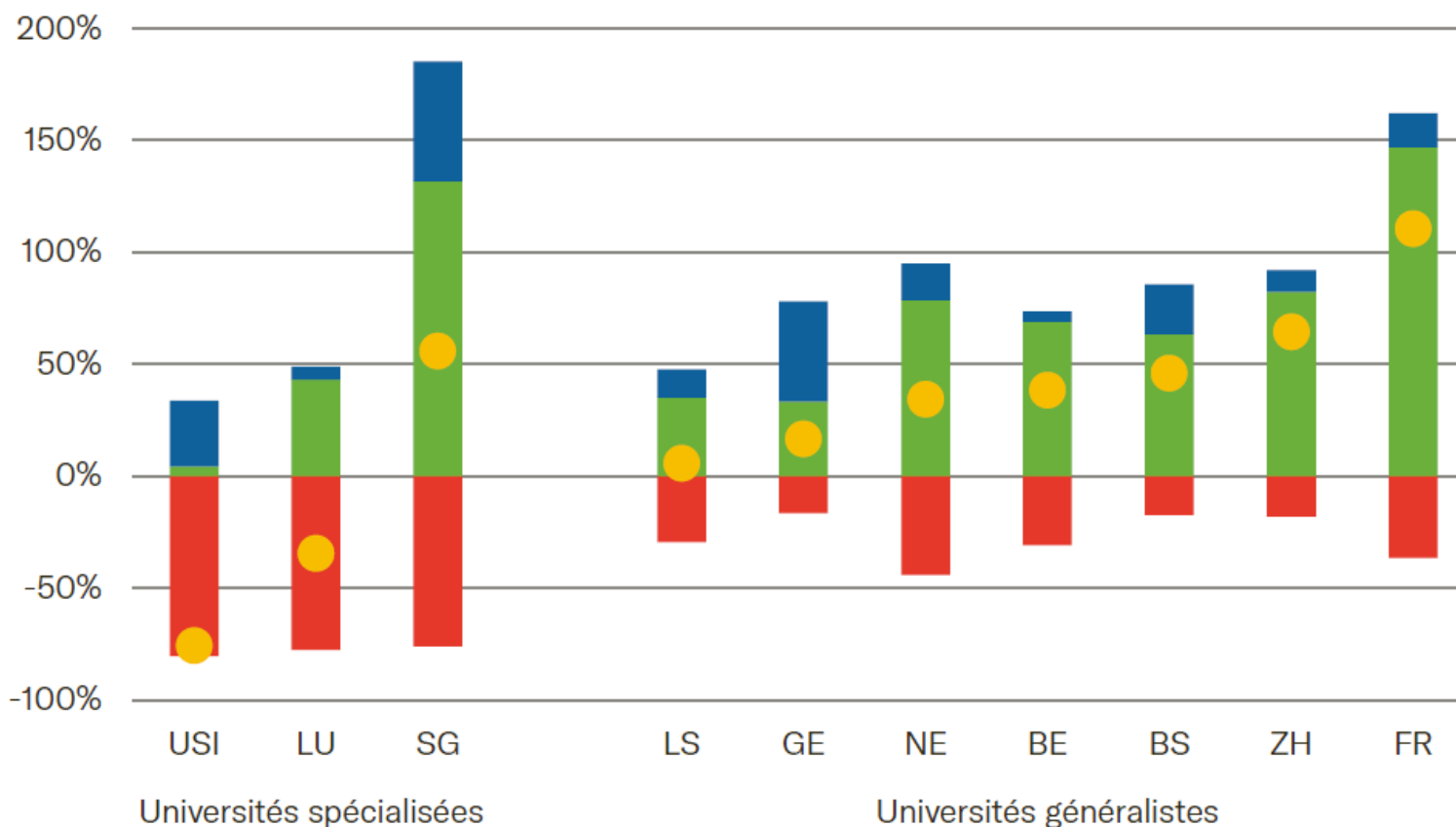
■ Sciences techniques

■ Interdisciplinaires et autres

Evolution des parts de marchés, 2011-21

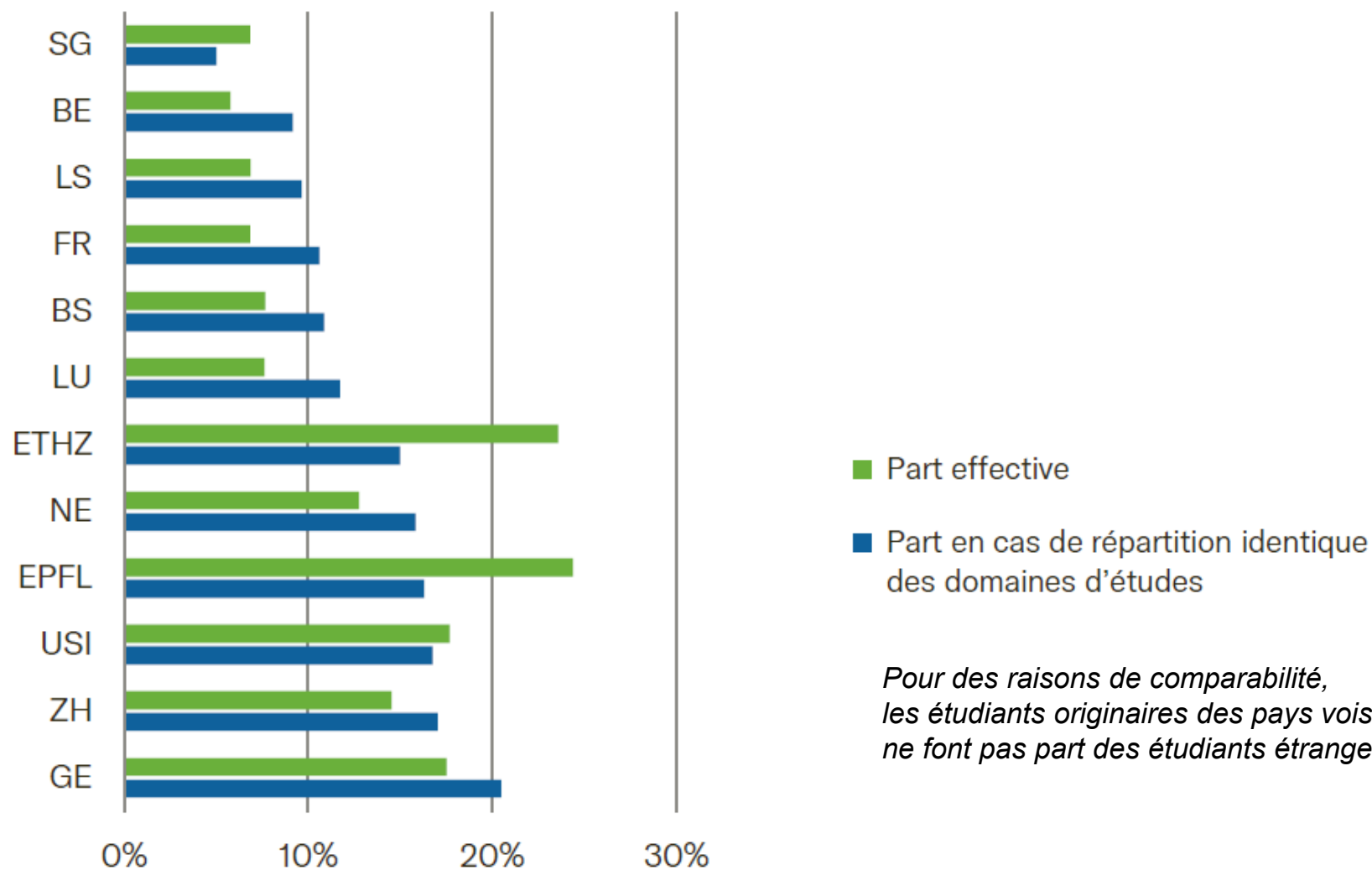


Mobilité intercantonale des étudiants, 2021



- Entrées d'étudiantes et d'étudiants originaires d'autres cantons
- Entrées de titulaires de certificats d'accès étrangers
- Départs d'étudiantes et d'étudiants vers d'autres cantons
- Taux de migration net (titulaires de certificats d'accès suisses)

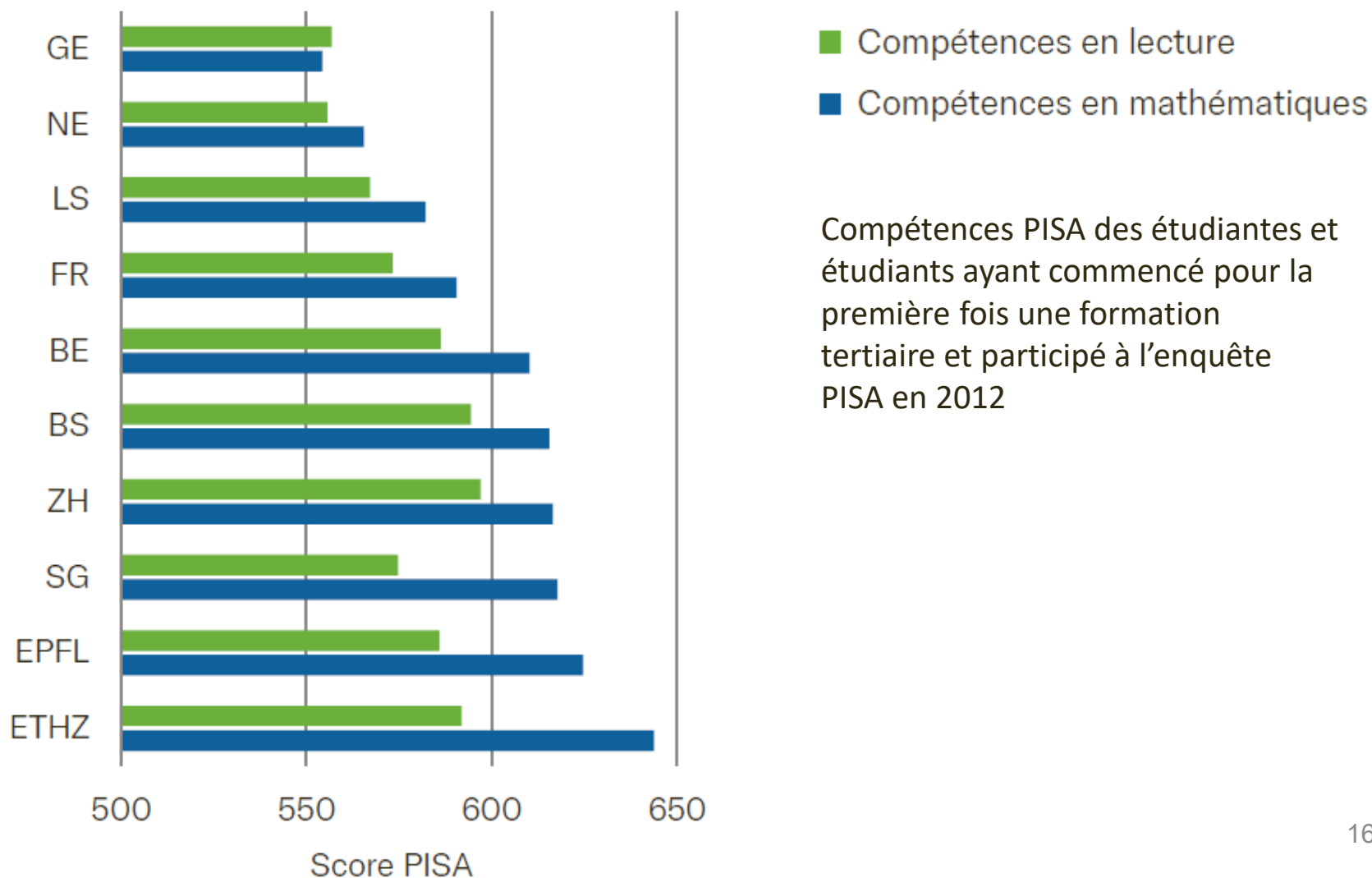
Etudiants étrangers en filière master, 2021



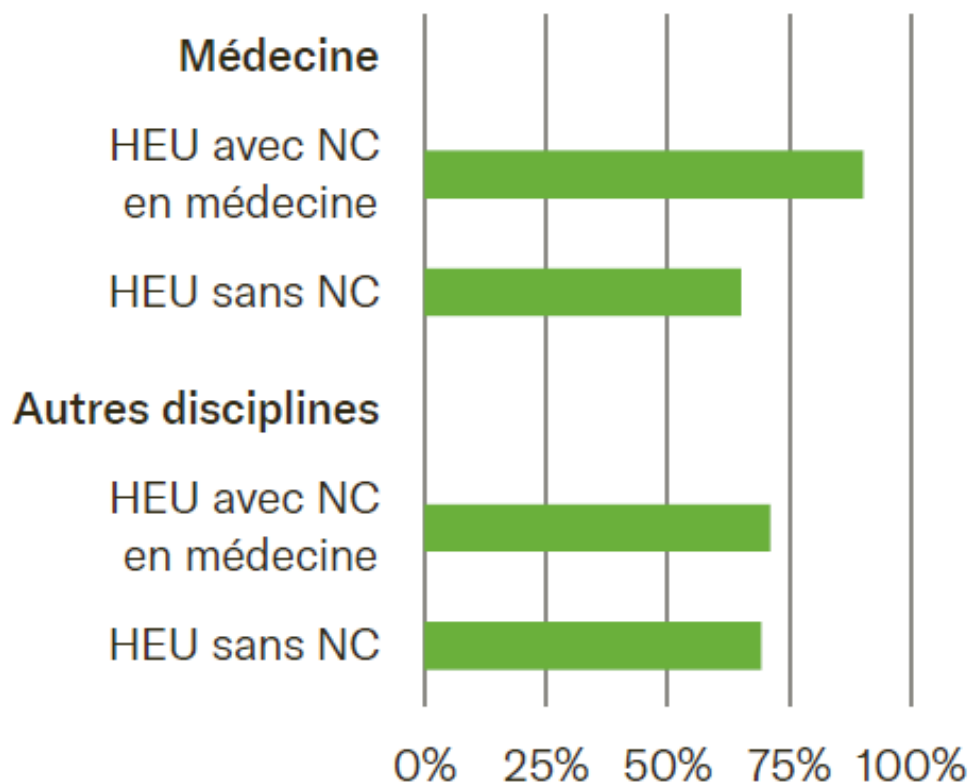
Efficacité



Compétences moyennes par haute école

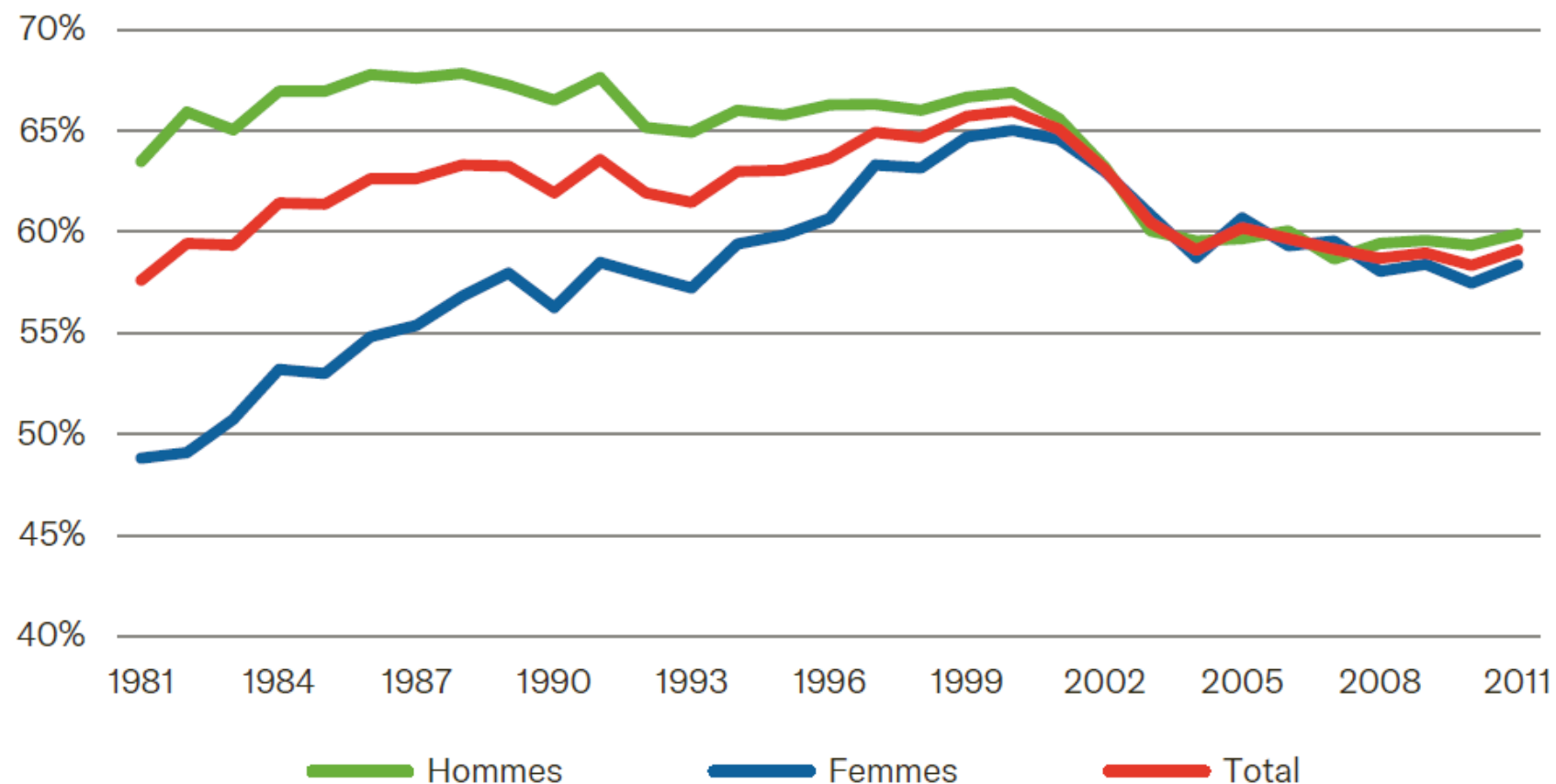


Taux de réussite des études (BA) avec et sans NC

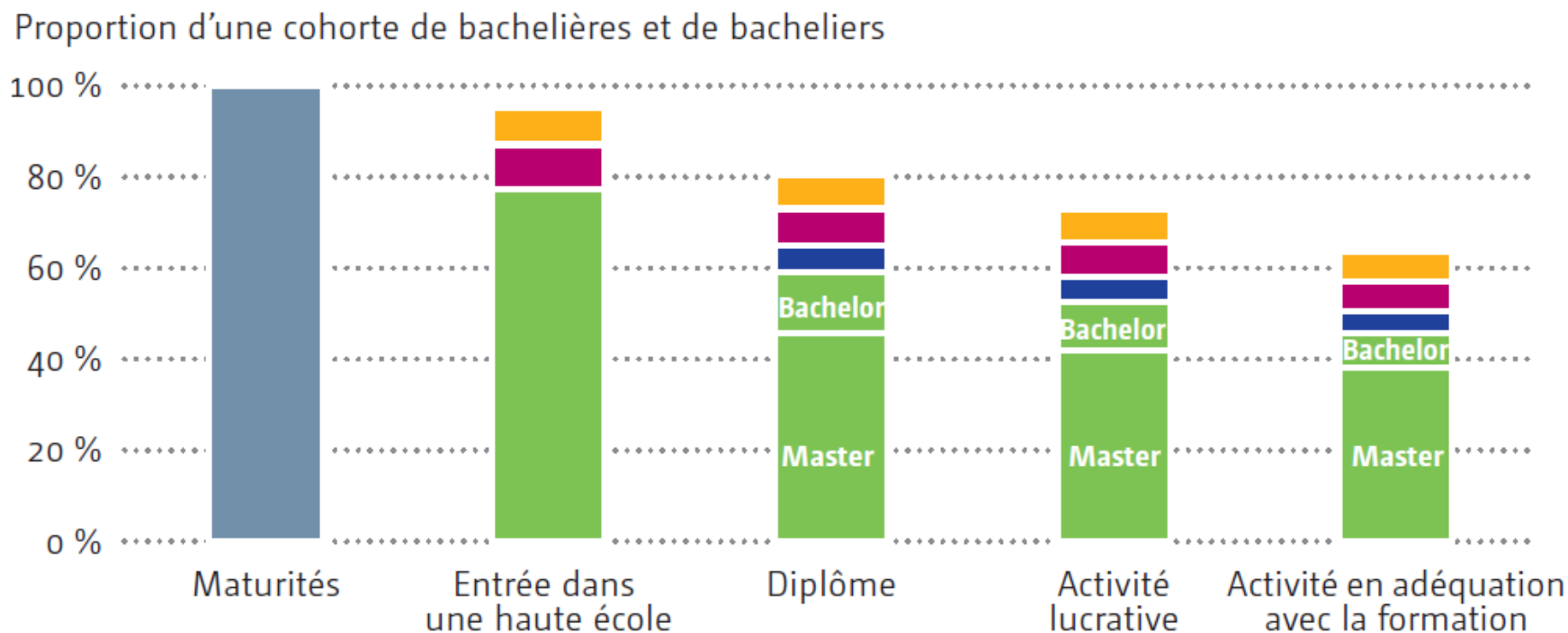


Universités avec NC en médecine:
BE, BS, FR, ZH
Universités sans NC en médecine:
GE, LS, NE

Taux de réussite (2e cycle)

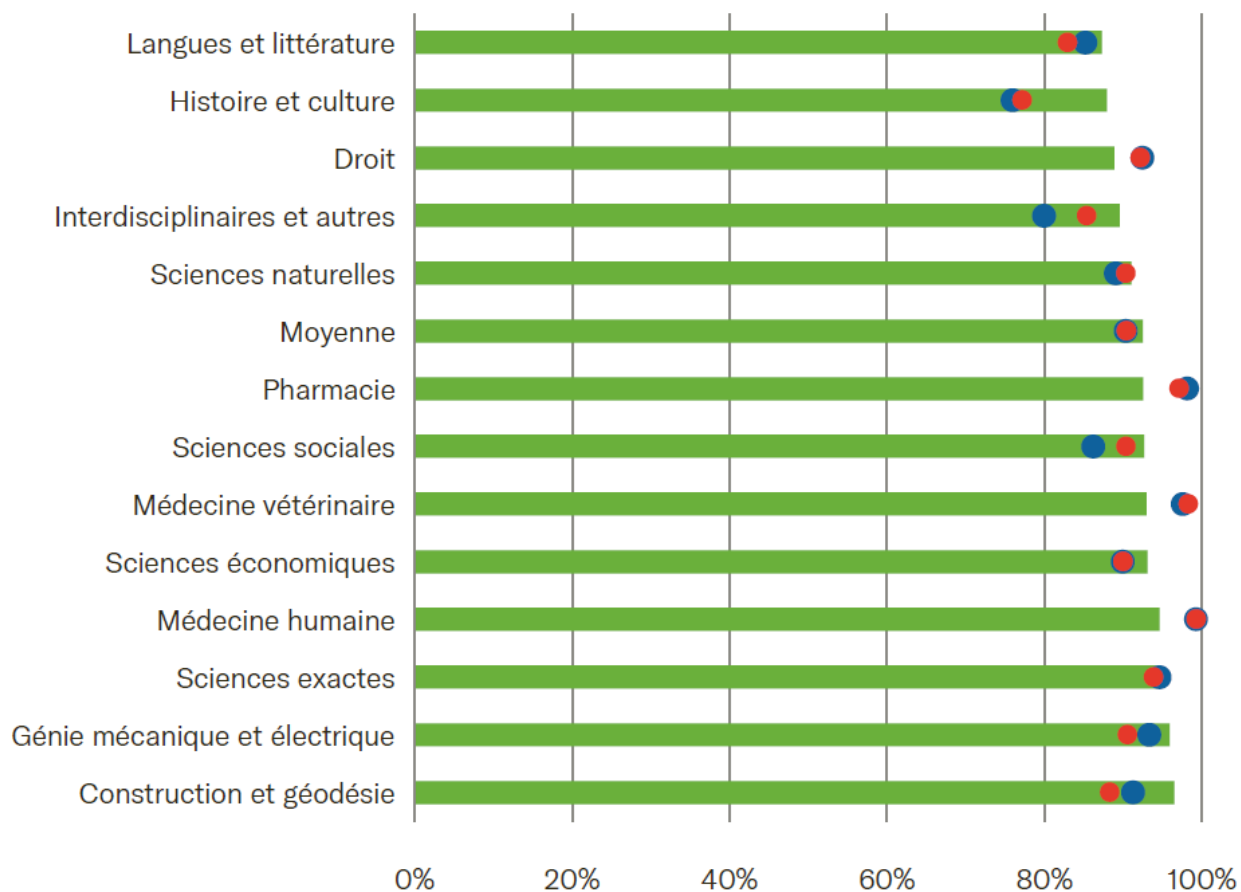


Taux de passage et de réussite



- Haute école universitaire
- Haute école spécialisée ou haute école pédagogique après interruption des études dans une haute école universitaire
- Haute école spécialisée
- Haute école pédagogique

Situation sur le marché du travail après les études



■ Taux d'actifs occupés un an après la fin des études

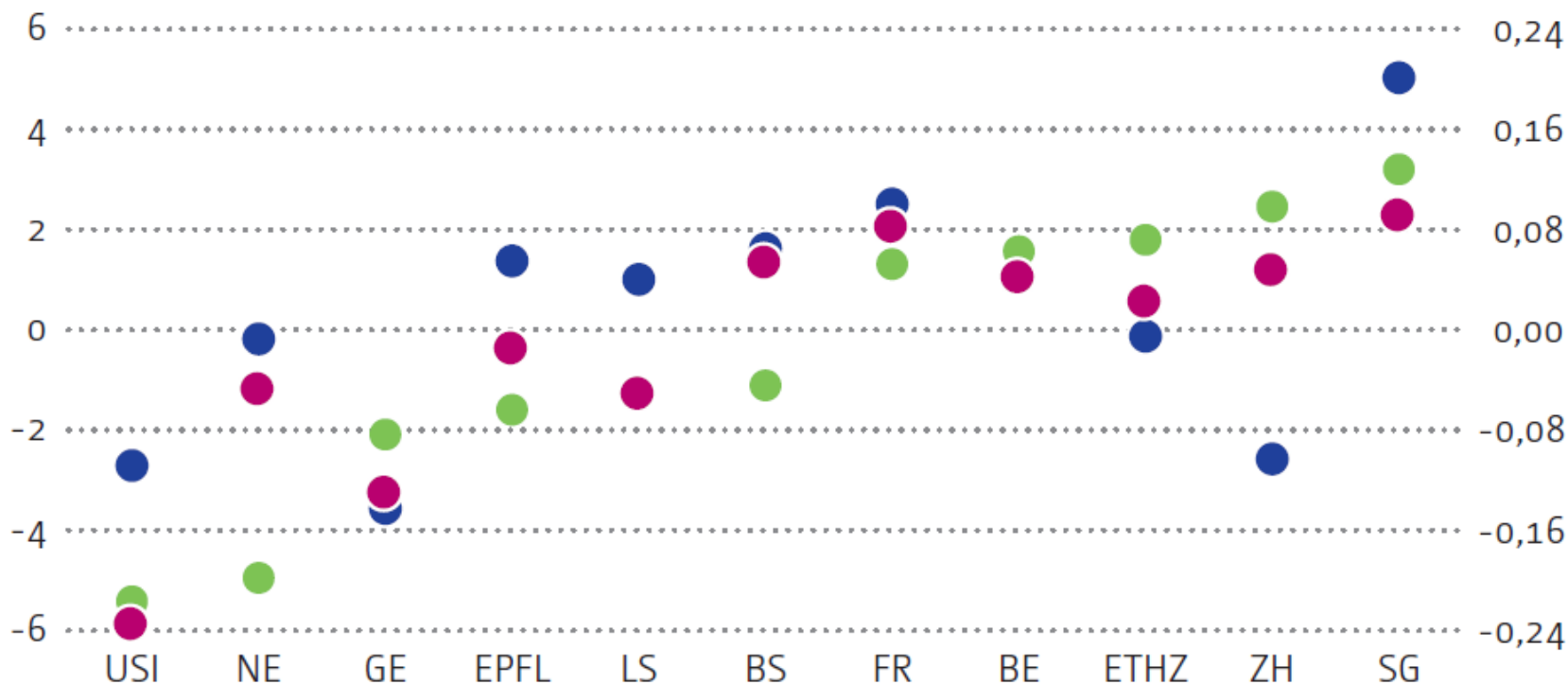
● Part d'actifs occupés exerçant une activité en adéquation avec leur formation un an après la fin des études

● Part d'actifs occupés exerçant une activité en adéquation avec leur formation cinq ans après la fin des études

Succès des diplômés sur le marché de l'emploi, 2015

Taux d'actifs occupés, proportion de personnes exerçant une activité en adéquation avec leur formation en points de pourcentage

Satisfaction au travail

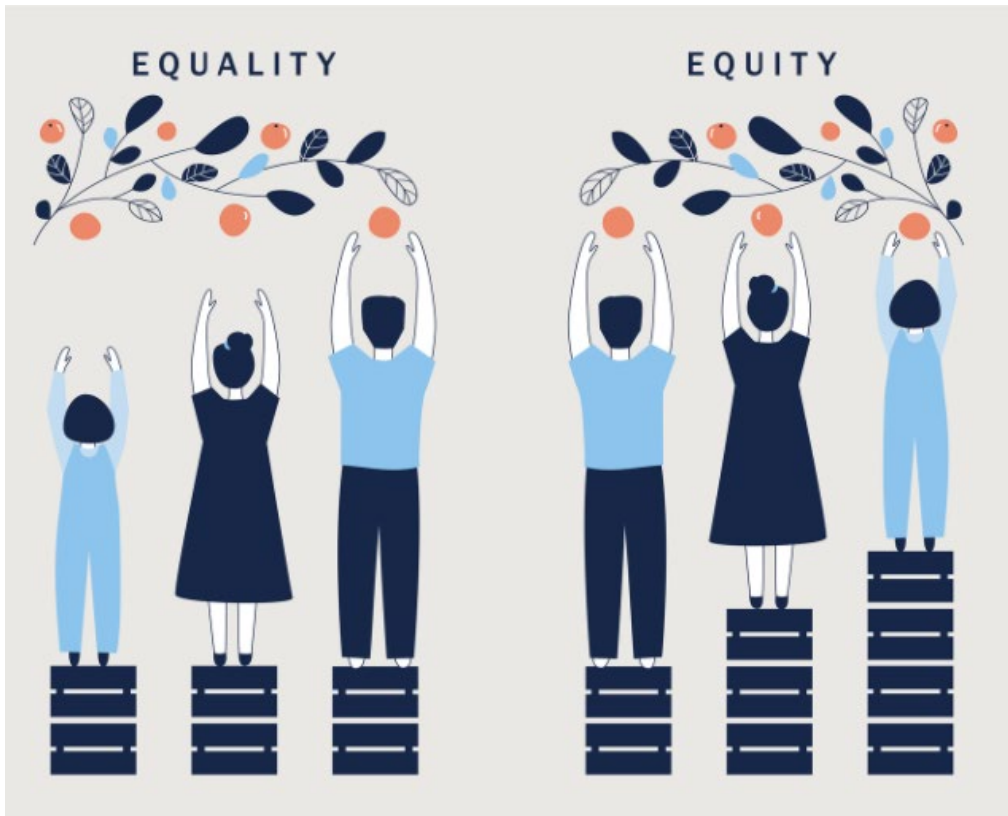


■ Taux d'actifs occupés

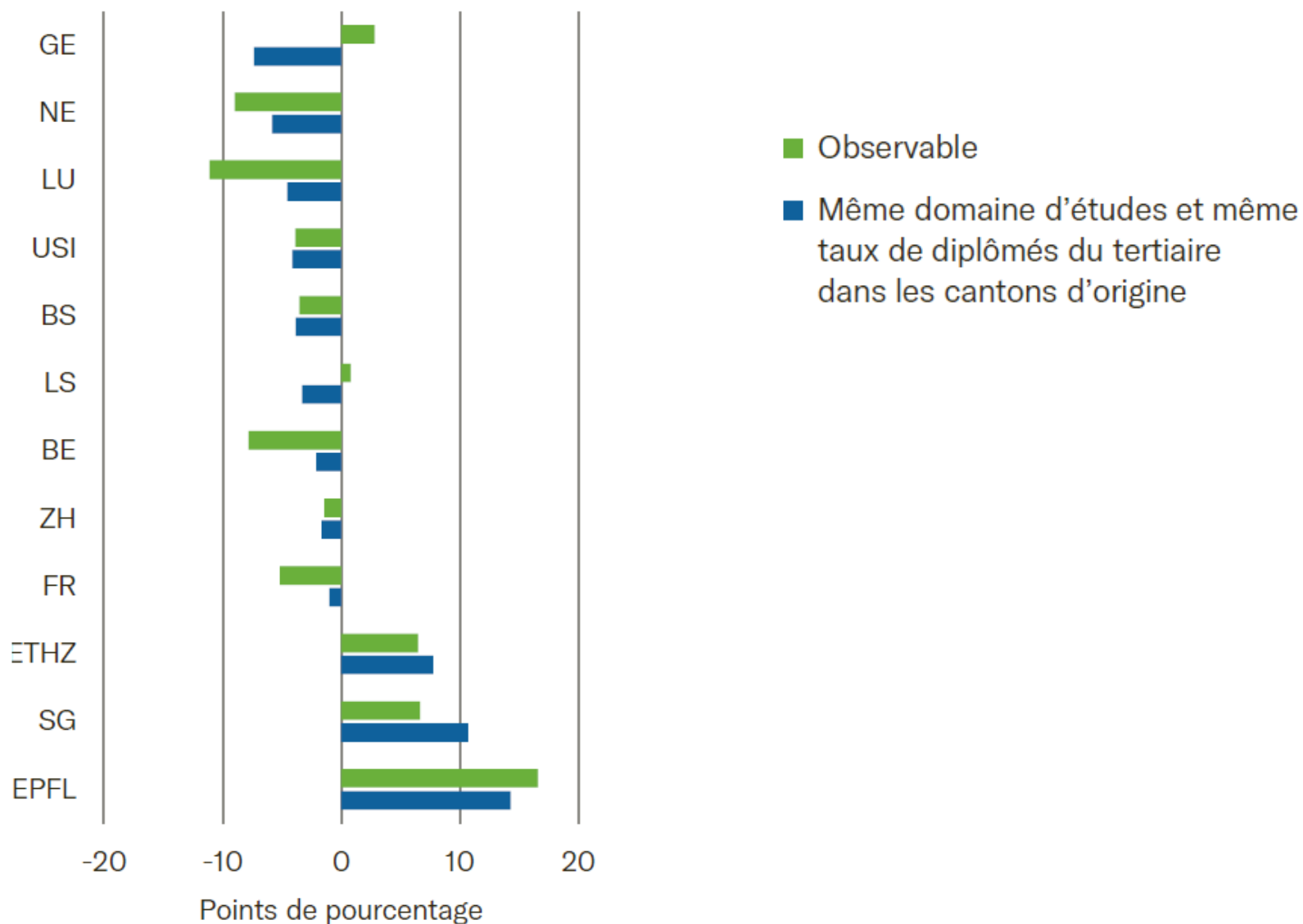
■ Proportion de personnes exerçant une activité en adéquation avec leur formation

■ Satisfaction au travail (échelle à droite)

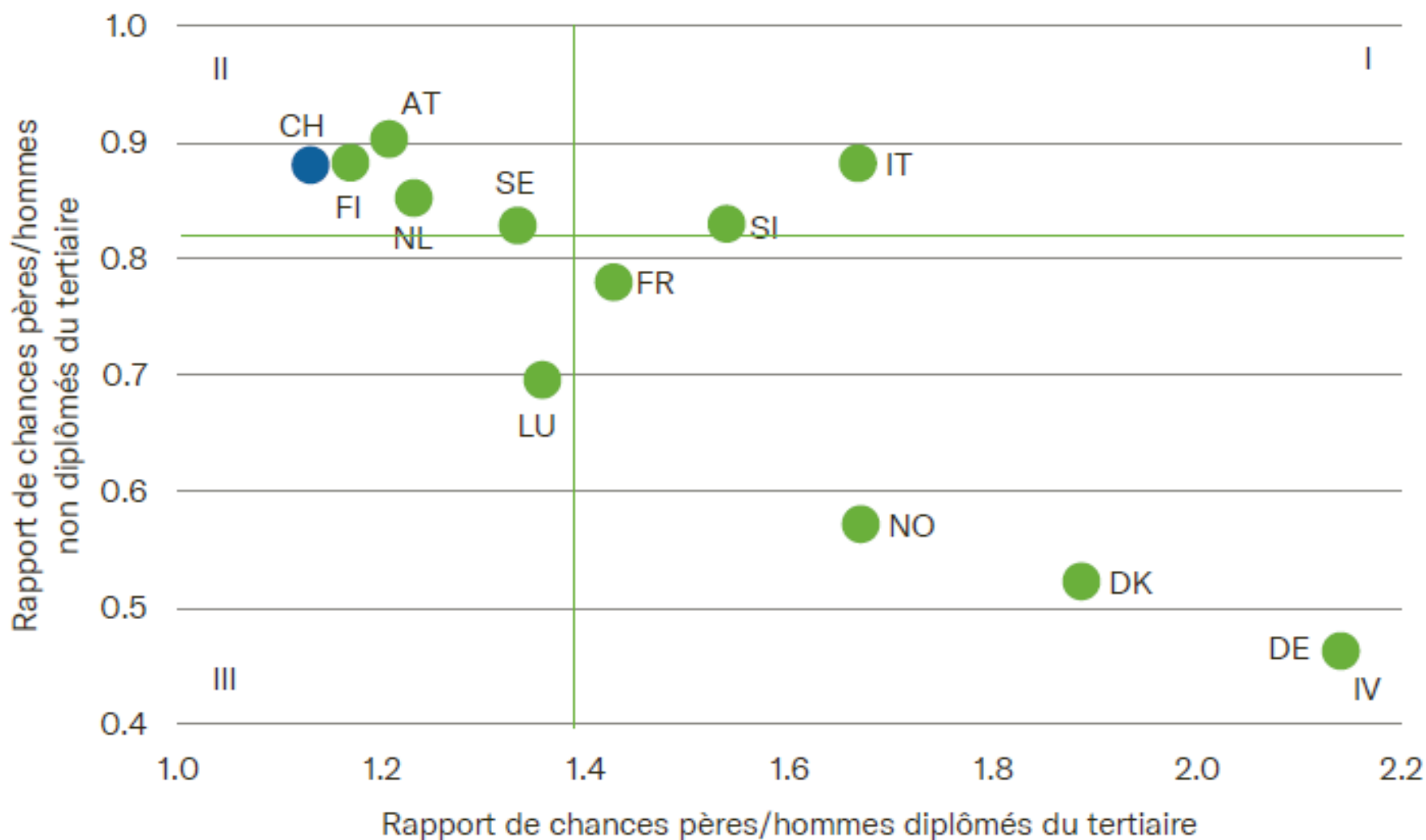
Equité



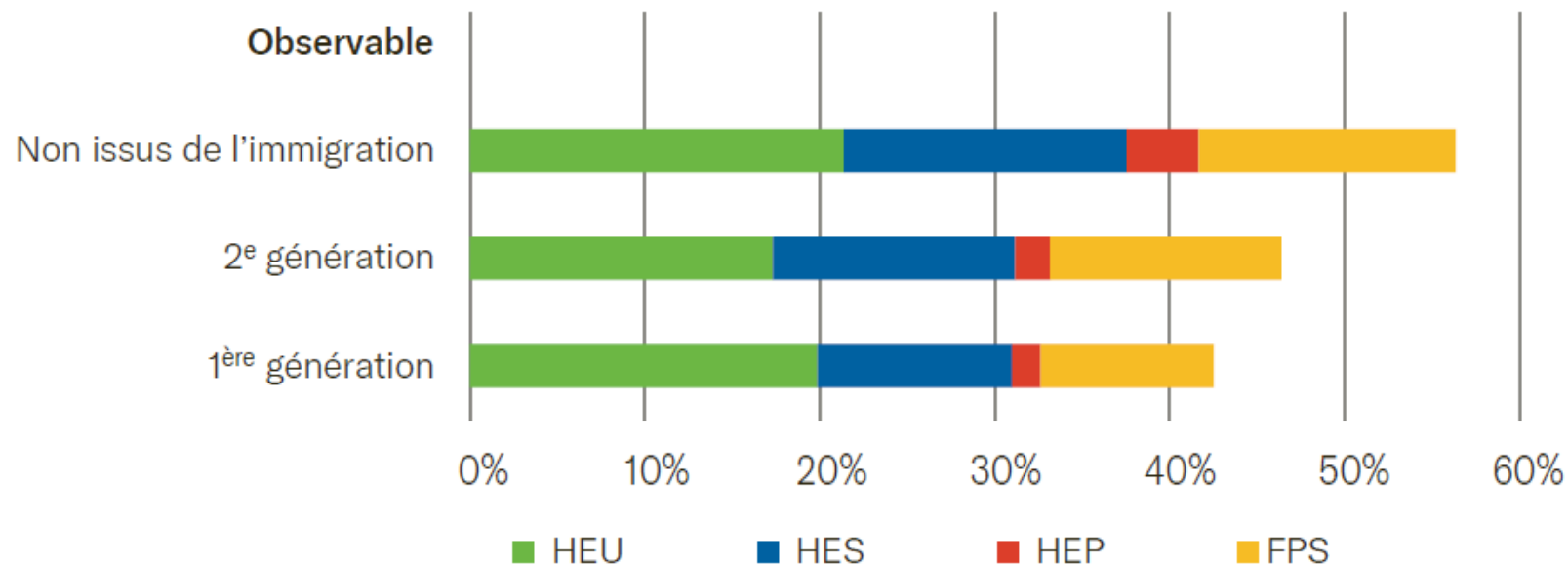
Sélectivité sociale entre les HEU, 2020



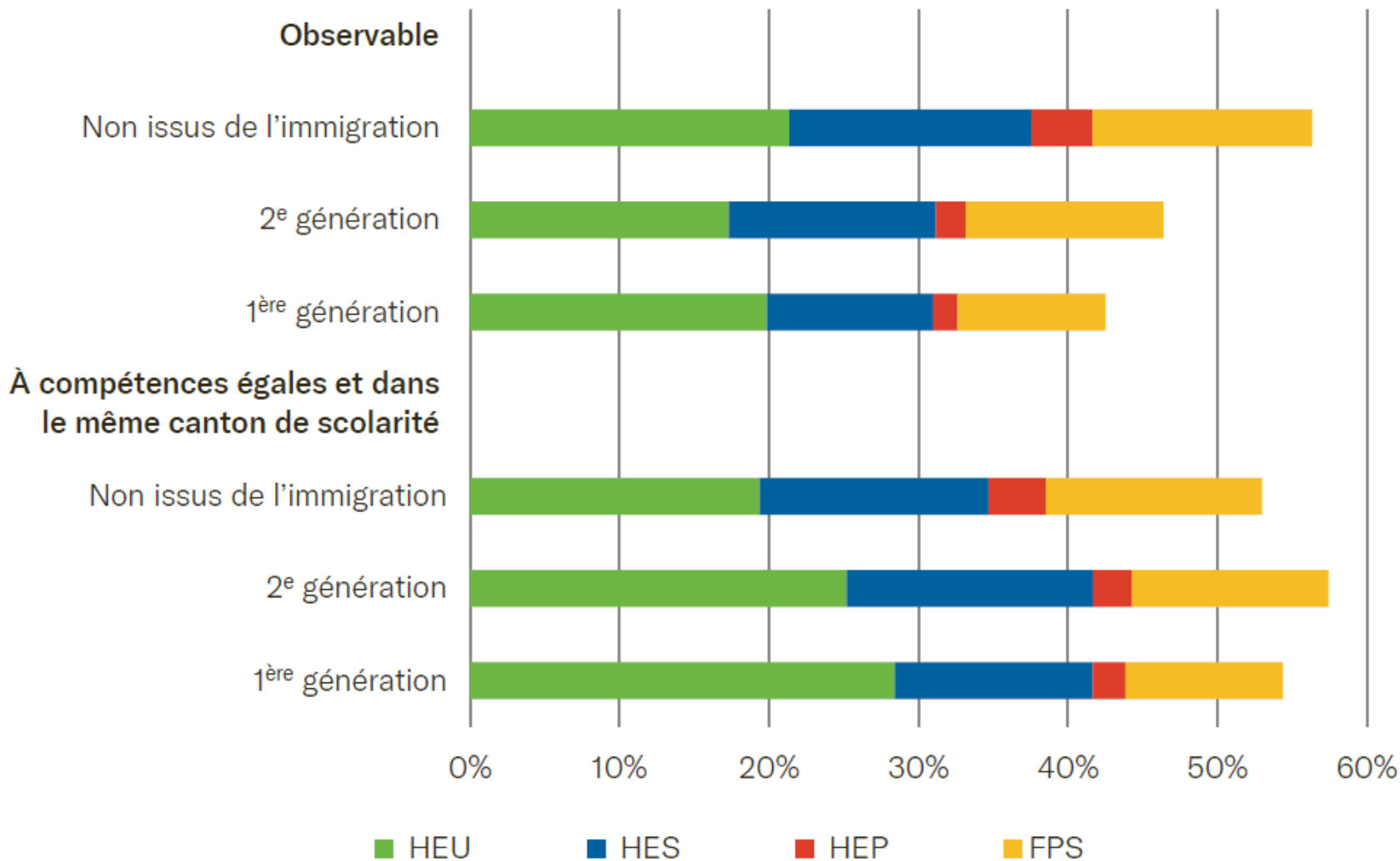
Disparités sociales dans l'accès à une formation tert.



Accès à une formation tertiaire, selon le statut migr.



Accès à une formation tertiaire, selon le statut migr.



Merci pour votre attention!